

**STANDARD INSTRUCTIONS AND CONDITIONS:****(APPLICABLE TO BID SOLICITATION)****Appendix C  
Annexe C****1. Submission of Bids**

1.1 It is the Bidder's responsibility to:

- (a) send a signed original of the bid solicitation, duly completed, IN THE FORMAT REQUESTED;
- (b) direct its bid ONLY to the email address specified;
- (c) ensure that the Bidder's name, the bid solicitation reference number, and bid solicitation closing date and time are clearly visible;
- (d) provide a comprehensive and sufficiently detailed bid, including all requested pricing details, that will permit a complete evaluation in accordance with the criteria set out in the bid solicitation.

**Timely and correct delivery of bids to the specified email address is the sole responsibility of the Bidder. The National Research Council Canada (NRC) will not assume or have transferred to it those responsibilities. All risks and consequences of incorrect delivery of bids are the responsibility of the Bidder.**

1.2 Bids may be accepted in whole or in part. The lowest or any bid will not necessarily be accepted. In the case of error in the extension of prices, the unit price will govern. NRC may enter into contract without negotiation.

1.3 Bidders who submit a bid agree to be bound by the instructions, clauses and conditions of the bid solicitation and accept the terms and conditions of the resulting contract.

1.4 Bids will remain open for acceptance for a period of not less than sixty (60) days from the closing date of the bid solicitation, unless otherwise indicated by NRC in such bid solicitation.

1.5 While NRC may enter into contract without negotiation, Canada reserves the right to negotiate with bidders on any procurement.

1.6 Notwithstanding the bid validity period stipulated in this solicitation, Canada reserves the right to seek an extension from all responsive bidders, within a minimum of three (3) days prior to the end of such period. Bidders shall have the option to either accept or reject the extension.

1.7 If the extension referred to above is accepted, in writing, by all those who submitted responsive bids, then Canada shall continue immediately with the evaluation of the bids and its approval processes.

1.8 If the extension referred to above is not accepted, in writing, by all those who submitted responsive bids then Canada shall, at its sole discretion: either continue to evaluate the responsive bids of those who have accepted the extension and seek the necessary approvals; or cancel the solicitation; or cancel and reissue the solicitation.

**2. Late Bids**

2.1 It is NRC policy to return, unopened, bids delivered after the stipulated bid solicitation closing date and time.

2.2 All risks and consequences of incorrect delivery of bids are the responsibility of the Bidder. The NRC will not be held responsible for electronic bids that arrive after the due date and time due to power failure or any other electronic failure issues.

For further information, please contact the Contracting Authority identified in the bid solicitation.

# **INSTRUCTIONS ET CONDITIONS UNIFORMISÉES**

## **(APPLICABLES AUX DEMANDES DE SOUMISSIONS)**

### **1.0 Présentation des soumissions**

#### **1.1 Il incombe au soumissionnaire :**

- a) envoyer l'original de la demande de soumissions, dûment rempli et signé, SELON LA PRÉSENTATION REQUISE;
- b) d'envoyer sa soumission SEULEMENT à l'adresse électronique prévue pour la réception des soumissions;
- c) de veiller à ce que le nom du soumissionnaire, le numéro de référence de la demande de soumissions ainsi que la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions soient clairement indiqués;
- d) de fournir une soumission complète et suffisamment détaillée, contenant tous les renseignements demandés concernant les prix, afin de permettre une évaluation complète conformément aux critères établis dans la demande de soumissions.

**La responsabilité de faire parvenir les soumissions à la bonne adresse et dans les délais prévus incombe entièrement au soumissionnaire. Le Conseil National de Recherche Canada (CNRC) n'assumera pas ces responsabilités, ni n'acceptera qu'elles lui soient transférées. Le soumissionnaire doit assumer tous les risques ou conséquences qui sont attribuables à une soumission qui n'est pas bien acheminée.**

- 1.2 Les soumissions peuvent être acceptées en totalité ou en partie. Ni la plus basse, ni l'une quelconque des soumissions ne sera nécessairement acceptée. En cas d'erreur dans le calcul des prix, le prix unitaire sera retenu. Un contrat peut être accordé par le CNRC sans qu'il y ait de négociation.
- 1.3 Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.
- 1.4 Les soumissions seront valables pendant au moins soixante (60) jours à compter de la date de clôture de la demande de soumissions, à moins que le CNRC n'inclue une indication contraire dans la demande de soumissions.
- 1.5 Bien que le CNRC puisse passer un marché sans négociation, il se réserve le droit d'en négocier les dispositions avec le soumissionnaire.
- 1.6 Nonobstant la période de validité des soumissions qui est stipulée dans la présente demande de soumissions, le Canada se réserve le droit de demander, dans un délai d'au moins trois (3) jours avant la fin de cette période, à tous les soumissionnaires dont la soumission a été jugée recevable de consentir une prolongation de cette période. Les soumissionnaires auront la possibilité d'accepter ou de refuser la prolongation.
- 1.7 Si la prolongation mentionnée ci-dessus est acceptée, par écrit, par tous ceux qui ont présenté une soumission jugée recevable, le Canada poursuivra immédiatement l'évaluation des soumissions et le processus d'approbation.
- 1.8 Si la prolongation mentionnée ci-dessus n'est pas acceptée, par écrit, par tous ceux qui ont présenté une soumission jugée recevable, le Canada, à son entière discrétion, continuera d'évaluer les soumissions jugées recevables des soumissionnaires qui ont accepté la prolongation et demandera les approbations

nécessaires, annulera la demande de soumissions, ou encore annulera la demande de soumissions et en publiera une nouvelle.

## **2.0 Soumissions en retard**

2.1 C'est la politique du CNRC de renvoyer, non décacheté, les soumissions livrées après la date et l'heure de clôture stipulée, à moins que ces dernières ne soient considérées comme des soumissions retardées selon les circonstances énoncées ci-dessous.

2.2 L'offrant est responsable de toutes les conséquences et de tous les risques liés à une livraison incorrecte des soumissions électroniques. Le CNRC ne sera pas tenu responsable des offres électroniques qui arriveront après la date et l'heure prévues en raison d'une panne de courant ou de tout autre problème de panne électronique.

Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez vous adresser à l'autorité contractante dont le nom est indiqué dans la demande de soumissions.